

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Aux règlements d'urbanisme
de zonage 2002-90 et de lotissement 2002-91

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 10 décembre 2024, à 19h30, à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, à Upton, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1- Permettre au 519, rue des Merisiers, sur le Lot 1 958 522 du Camping Wigwam:

-la construction d'un bâtiment accessoire détaché de type cabanon à une distance de 1.9m de la maison mobile.

L'article 7.1.2 du règlement de zonage 2002-90 stipule qu'aucun bâtiment accessoire détaché ne peut être implanté à moins de 3 mètres d'un bâtiment principal.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur cette dérogation mineure peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 7 novembre 2024 au 25 novembre 2024, par l'envoi d'un courrier à la municipalité, 810, rue Lanoie, Upton, Qc, J0H 2E0 ou d'un courriel à l'adresse : info@upton.ca en indiquant leurs nom et adresse.

Tout intéressé pourra aussi se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de ladite séance du 10 décembre 2024.

Donné à Upton, ce 7 novembre 2024.



Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie, ce 7 novembre 2024, aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 novembre 2024.



Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière